

### QUESTION DE PRIVILÈGE

M. CROSBY—LA PROPRIÉTÉ DES RESSOURCES SOUS-MARINES—  
LA RÉPONSE DE M. CHRÉTIEN AU COURS DE LA PÉRIODE DES  
QUESTIONS

**M. Howard Crosby (Halifax-Ouest):** Madame le Président, je tiens à soulever une question de privilège. Si elle se définit en quelques mots, elle n'en revêt pas moins une grande importance à mes yeux comme aux yeux des habitants de la Nouvelle-Écosse. Elle découle des observations faites au cours de la période des questions par le ministre de la Justice (M. Chrétien) confirmées indirectement par le très honorable premier ministre (M. Trudeau).

Selon le ministre de la Justice, j'aurais demandé au gouvernement et au premier ministre de renvoyer devant la Cour suprême du Canada la question de la propriété des ressources naturelles au large des côtes. J'entends par là la propriété des minéraux, des hydrocarbures et des terres au large des côtes de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve. Le premier ministre et le ministre de la Justice faisaient allusion à un débat qui s'est déroulé ici même le 20 mai 1981 et au cours duquel cette question a été soulevée. Ce que j'ai dit à cette occasion, je l'ai répété aujourd'hui.

Le ministre de la Justice et le premier ministre ont mal interprété le fond de ma pensée lorsque j'ai dit que la question devrait être renvoyée à la Cour suprême si le premier ministre et son gouvernement refusaient de continuer à négocier avec les provinces de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve un règlement de cette question. Je tiens à vous dire, madame le Président, ainsi qu'à tous les députés et à la population canadienne, que la question de la propriété des ressources maritimes est tout aussi importante pour la population de la Nouvelle-Écosse que pour celle des autres provinces.

**Mme le Président:** A l'ordre je vous prie. Le député pourra certainement trouver d'autres occasions de défendre son point de vue. Malheureusement, il se lance dans un débat. Il ne s'agit manifestement pas d'une question de privilège. J'estime que le très honorable premier ministre a mal compris ce qu'il voulait dire et a voulu rétablir les faits. Il ouvre un débat et ne soulève pas une question de privilège.

**M. Crosby:** Il est dommage, madame le Président, que vous m'interrompiez avant même que j'en vienne à l'objet de ma question de privilège. Les privilèges des députés sont en cause si le premier ministre et le ministre de la Justice déclarent qu'ils ont adopté une position juridique, alors qu'en fait il n'en est rien. N'est-ce pas là présenter sous un faux jour ce qui a été dit? Il suffira de lire le compte rendu.

**Mme le Président:** En effet. Le député devrait savoir que les députés contestent régulièrement l'interprétation donnée aux paroles de leurs collègues. C'est là toute la raison d'être des débats à la Chambre des communes. C'est l'essence même des débats. Je ne saurais voir là de question de privilège. C'est manifestement une différence d'opinion entre les deux députés, qui est tout à fait légitime et peut être débattue à la Chambre; mais elle ne justifie certainement pas le recours à la question de privilège.

● (1600)

**M. Waddell:** Madame le Président, j'invoque le Règlement. C'est aujourd'hui un jour réservé à l'opposition conservatrice,

### Questions au Feuilleton

qui soulève la question de privilège depuis une heure. Je me demande si les conservateurs ont encore d'autres motifs de l'invoquer. Si on nous le disait, nous pourrions retourner à nos bureaux et nous occuper à d'autres travaux, sinon entamer le débat des conservateurs.

**M. Lalonde:** La grande obstruction conservatrice!

## AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

### TRANSPORTS

**M. Dionne (Northumberland-Miramichi):** Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter le sixième rapport du comité permanent des transports.

[Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux Procès-verbaux de ce jour.]

\* \* \*

[Français]

### LE TRANSPORT AÉRIEN

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LA  
SÉCURITÉ AÉRIENNE

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports):** Avec votre permission, madame le Président, j'aimerais déposer en vertu des dispositions de l'article 41(2) du Règlement, en anglais et en français, le rapport de la Commission d'enquête sur la sécurité aérienne . . .

[Traduction]

. . . un document qui sera bientôt connu sous le nom de rapport Dubin, si ce n'est déjà fait.

**Des voix:** Bravo!

\* \* \*

## QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

**M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 1217 (révisée), 2135, 2144, 2208 et 2223.

Je demande, madame le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

[Texte]

M. MICHAEL PITFIELD

Question n° 1217 (révisée)—**M. Cossitt:**

1. Le secrétaire du cabinet et greffier du Conseil privé, M. Michael Pitfield, s'est-il absenté de son poste depuis son retour et, dans l'affirmative, a) pendant combien de jours et quand, b) pourquoi et où, c) a-t-il touché le traitement régulier pour ces jours d'absence et (i) dans l'affirmative, en vertu de quelle autorité (ii) sinon, quel montant a été déduit pour chaque journée ou partie de journée d'absence et quel était le montant total de la déduction le jour où la réponse à cette question a été préparée?